



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ISTURITS du 10 Mars 2023

Le dix Mars deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur le Maire, affichée le trois mars deux mille vingt-trois et transmise par voie électronique le trois mars deux mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Présent(e)s : M. CAMOU Frédéric, Maire
M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. DURRUTY André, M. MIMIAGUE Éric, Adjoints
Mme ETCHEGOYEN Nathalie, Mme GOURGUES Myriam, M. BARNECHE Gérard, M. LACROIX Ludovic, M. CARCELLER Jose Maria, Mme ROCHAIS Manon, Mme LE LOREC Nickie, M. DONAPETRY Sylvain, Conseillers municipaux

Absent(e)s / Excusé(e)s : Mme LOHIAGUE Monique, Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine (donne procuration à M MIMIAGUE Eric), Conseillères municipales

Secrétaire de séance : Mme GOURGUES Myriam

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande à l'ensemble des élus présents de pouvoir retirer de l'ordre du jour, le point 03 initialement prévu. Aucune objection ne s'étant manifestée, le point 03 est retiré.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 01 – Approbation du relevé de décision du conseil municipal du 02/02/2023
- 02 – Comptes de gestion 2022 : Comptes administratifs 2022
Commune - Centre de loisirs – Domaine Funéraire – Lotissement Hirixka
- ~~03 – Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties pour pertes de récoltes –
reversement aux fermiers~~
- 04 – Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF
- 05 – Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes
électorales
- 06 – Questions diverses

01 – Approbation du relevé de décision du conseil municipal du 02/02/2023

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents le procès-verbal du 02 Février 2023.

02 – Comptes de gestion 2022 ; Comptes administratifs 2022 **Commune - Centre de loisirs – Domaine Funéraire – Lotissement Hirixka**

Compte de gestion 2022 – Budget principal - Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget principal – commune ISTURITS.

Compte administratif 2022 – Budget principal - Commune

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, Premier Adjoint, vote le Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévues : 1 017 718,00 €	réalisées : 160 222,17 €	r. à réaliser : 53 326,73 €
Recettes	prévues : 1 017 718,00 €	réalisées : 992 637,54 €	r. à réaliser : 17 807,31 €

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 722 300,42 €	réalisées : 1 211 963,76 €
Recettes	prévues : 722 300,42 €	réalisées : 1 491 107,53 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	832 415,37 €
Fonctionnement	279 143,77 €
Résultat global	1 111 559,14 €

Compte de gestion 2022 – Budget annexe – Lotissement Hirixka

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget annexe – Lotissement Hirixka.

Compte administratif 2022 – Budget annexe - Lotissement Hirixka

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, Premier Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement Hirixka et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévues : 98 522,54 €	réalisées : 96 033,09 €	r. à réaliser : 0,00 €
Recettes	prévues : 98 522,54 €	réalisées : 96 033,09 €	r. à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 117 156,78 €	réalisées : 98 225,53 €
Recettes	prévues : 117 156,78 €	réalisées : 116 434,54 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	18 209,01 €
Résultat global	18 209,01 €

Compte de gestion 2022 – Budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”.

Compte administratif 2022 – Budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, Premier Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du centre de loisirs “Arberoan alaiki” et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 157 977,01 €	réalisées : 151 837,30 €
Recettes	prévues : 157 977,01 €	réalisées : 157 475,29 €

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat 5 637,99 €

Compte de gestion 2022 – Budget annexe – Domaine funéraire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget annexe – Domaine funéraire.

Compte administratif 2022 – Budget annexe – Domaine funéraire

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, Premier Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du domaine funéraire et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévues : 6 652,85 €	réalisées : 6 652,85 €	r. à réaliser : 0,00 €
Recettes	prévues : 6 652,85 €	réalisées : 0,00 €	r. à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 13 305,70 €	réalisées : 6 652,85 €
Recettes	prévues : 13 305,70 €	réalisées : 6 652,85 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 6 652,85 €

Fonctionnement 0,00 €

Résultat global - 6 652,85 €

03 – Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties pour pertes de récoltes reversement aux fermiers.

Délibération retirée de l'ordre du jour.

04 – Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé.

Elle devient le cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse.

La CTG se concrétise par un accord politique conclu pour 4 ou 5 ans entre la Caf et les collectivités territoriales. Cet accord politique implique une mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Par la signature de la CTG 2022/2026, la commune d'ISTURITS au-delà des domaines de la petite enfance et la jeunesse s'engage à un partenariat plus large.

Elle pose le cadre politique de référence sur des champs d'actions partagés élaboré à partir d'un diagnostic coconstruit sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement à la parentalité, logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La CTG intègre :

- un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités territoriales
- Les enjeux du pôle du Pays d'Hasparren par thématique
- Les modalités de pilotage et évaluation de la démarche.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DECIDE d'amender l'article 5 de ladite-convention pour la prise en compte de l'avenant prestation de service « Alsh », Périscolaire, Extra-scolaire en date du 03/03/2023,

APPROUVE le contenu et la signature de la convention territoriale globale avec la CAF présentée en annexe pour la période 2022/2026.

05 – Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la révision annuelle des listes électorales est supprimée et remplacée par une révision permanente par une commission de contrôle qui est composée de trois membres :

- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le tribunal de Grande Instance
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Cette commission de contrôle des listes électorales est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

NOMME Mme GOURGUES Myriam, représentante du Conseil Municipal au sein de la Commission de Contrôle des listes électorales qui siègera à partir du 1^{er} juin 2023, en remplacement de Mme ROCHAIS Manon.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal tiennent à remercier Mme Rochais Manon pour les trois années passées au sein de cette commission.

06 – Questions diverses

Requalification du centre bourg – marché de maîtrise d'œuvre :

Le comité de pilotage du Plan de référence est programmé le 31/03/2023 pour une présentation par la CAPB et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques) de l'analyse des offres et choix du Bureau d'études VRD (Voiries et Réseaux Divers) & Paysagiste.

Local multi-activités :

Présentation au conseil municipal de l'estimation des travaux du projet établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre JP Barbier, reçue le 02/03/2023.

Il apparaît nécessaire de revoir le projet et l'estimation associée.

Planning envisagée pour 2023 - 2024 :

2023 : - Dépôt du permis de construire,

- Estimation travaux sur devis/choix du mode de construction,
- Présentation courant Mai du projet à la commission Montagne (CAPB),
- Élaboration d'un projet de convention d'utilisation.

Fin 2023-2024 :

- Validation du projet avec plan de financement
- Dépôt dossiers de subventions
- Consultation pour la réalisation des travaux,
- Printemps 2024 début travaux.

Prochaine échéance :

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 1^{er} avril pour le vote des Budgets Primitifs.

<p><u>Signature du Maire :</u></p>	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>
------------------------------------	---